



Un réseau au service des communes propriétaires de forêt et de leurs structures de développement

Elu(e) d'une commune propriétaire d'une forêt

Je décide durant mon mandat, des actes de gestion durable de ce patrimoine forestier que l'ONF, gestionnaire par la loi (Régime forestier), mettra en oeuvre.

Au travers des coupes (délibération annuelle sur l'assiette : dévolution et destination des coupes), le conseil municipal fixe les modes de commercialisation des bois. Puis l'ONF procède aux opérations de vente.

Je peux faire de la forêt communale un élément de développement de mon territoire.

Pour me défendre et m'accompagner, je fais adhérer ma commune au réseau des Communes forestières



Elu(e) d'une structure de développement

(Communauté de communes, Pôle d'Equilibre Territorial Rural, Parc Naturel Régional)

Je décide durant mon mandat, des actions à conduire pour développer mon territoire. Je peux faire de la ressource forestière un levier de développement social, environnemental et économique.

Je peux inscrire la forêt dans les objectifs d'une stratégie locale de développement.

Pour me défendre et m'accompagner, je fais adhérer ma structure au réseau des Communes forestières

La forêt comtoise...

713 300 ha soit 44% du territoire régional.

143 millions de m³ de bois sur pied avec 70% de feuillus pour 30% de résineux.

pour moitié communale...

Sur les 1785 communes de Franche-comté, 1740 sont propriétaires d'une forêt.

Elles regroupent 350 000 hectares soit 22% du territoire régional.

La forêt communale représente 1 % des propriétaires forestiers, 50 % de la surface forestière et 60% des volumes de bois récoltés.



véritable enjeu économique, social et environnemental pour nos territoires.

Les objectifs du Réseau des Communes forestières

- **Présider** à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt communale.
- **Renforcer** la fonction d'approvisionneur de bois en l'adaptant aux contraintes croissantes de plus en plus industrielles.
- **Participer** à la structuration des filières bois énergie et bois construction.
- **Donner** aux communes forestières toute leur place dans la filière Forêt-Bois en région et localement.
- **Défendre** les intérêts des communes forestières de Franche-Comté tant à l'échelle régionale que dans les réseaux nationaux (Fédération nationale des communes forestières, France Forêt, France Bois Forêt...).

Ses missions

- **Former** les élus aux questions et aux décisions forestières.
- **Faire de la forêt un levier de développement des territoires ruraux** en structurant la filière bois énergie, en promouvant l'utilisation du bois local dans les constructions publiques....
- **Représenter** les communes auprès des instances départementales, régionales et nationales.

Le coût de l'adhésion

L'adhésion est volontaire. Pour les communes, son coût annuel est calculé en fonction du montant des ventes de bois de l'année précédente. En 2014, la cotisation varie de 65 € (cotisation de base) à 669 € (tranche la plus haute correspondant à un revenu des ventes de bois supérieur à 160 000 €).

Ses services

- Organisation annuelle de formations.
- Interlocuteur des élus en complément de l'ONF.
- Accompagnement des porteurs de projets bois énergie, bois construction ...
- Information des adhérents au travers :
 - ➔ du CoforInfo, mensuel de la Fédération,
 - ➔ de la lettre d'information trimestrielle de l'Union régionale,
 - ➔ du magazine national (pour les abonnés uniquement),
 - ➔ des documents réalisés par l'Union régionale pour les formations (à la disposition des adhérents sur demande).

Les actions conduites

- Programme annuel de formations destinées aux élus (thématiques : affouage et cession, aménagement forestier, sylviculture dynamique, commercialisation, travaux...),
- Travail avec l'ONF sur la commercialisation des bois en contrat d'approvisionnement,
- Participation aux Chartes Forestières de Territoire (Aire-Urbaine, Pays du Haut-Doubs, Val de Semouse, Hauts du val de Saône...),
- Réalisation des Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT) des Pays de Franche-Comté et soutien au développement de la filière bois énergie locale,
- Promotion du programme 100 constructions publiques en bois local,
- Mise au point d'un protocole d'accord pour indemniser les propriétaires forestiers expropriés (emprises LGV et réseaux routiers).

En chiffres

Au niveau national :

1933 : création de la Fédération nationale des Communes forestières
5000 collectivités adhérentes
2^e association nationale de communes
46 Associations départementales
11 Unions régionales

Au niveau régional :

1740 communes propriétaires d'une forêt
908 communes adhérentes
4 Associations départementales
1 Union régionale



Les actions du réseau des Communes forestières de Franche-Comté sont financées par :



Votre contact

Association du Doubs

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
doubs@communesforestieres.org

Association de la Haute-Saône

73 avenue Aristide BRIAND
70000 VESOUL
Tél. : 03.84.97.11.96
Fax : 03.84.97.11.91
hautesaone@communesforestieres.org

Association du Jura

269 rue du Château d'Eau – BP 80013
39001 LONS-LE-SAUNIER Cedex
Tél. : 03.84.86.07.07
Fax : 03.84.47.07.31
contact39@communesforestieres.org

Association du Territoire de Belfort

Mairie de GIROMAGNY - 90200 GIROMAGNY
Tél. : 03.84.97.11.96
territoiredebelfort@communesforestieres.org

Union régionale de Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANÇON Cedex
Tél. / Fax : 03.81.41.26.44
franchecomte@communesforestieres.org

Fédération Nationale

13 rue du Général BERTRAND
75007 PARIS
Tél. : 01.45.67.47.98 - Fax : 01.45.67.25.99
federation@communesforestieres.org
www.fncofor.fr